

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 février 2012

Le 10 février 2012 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. PETILLON Jean François, Maire.

Etaient présents : M. DUBOS Roland, M. LAFOLIE Maxime, M. DELACOUR Bernard, Melle CHERIOT Corinne, Mme BRUNET Nicole, Mme LANGLOIS, Micheline.

Etaient absents : M. LEGENDRE Eric excusé, Melle DELAMARE Sandrine, Mme DESCHAMPS Marie excusée, Melle VAN PAEMEL Margaux excusée.

Pouvoirs : de M. LEGENDRE Eric à M. DUBOS Roland et de Melle VAN PAEMEL Margaux à M. LAFOLIE Maxime.

Secrétaire : Mme BRUNET Nicole.

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Le Compte rendu de la réunion du 21 novembre 2011 lu et approuvé à l'unanimité est signé par les conseillers municipaux présents.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ;

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'ordre du jour proposé.

3. Tarif des photocopies.

Le Conseil Municipal fixe le tarif suivant : 0,10€ pour les photocopies noires et 0,25€ pour les photocopies couleur.

4. Travaux SIEGE.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le SIEGE pour les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de téléphone sur le hameau de Flumesnil.

Le coût des travaux est estimé à 110.000 € et la participation de la commune est estimée à 30.722,41 €.

Une réunion publique aura lieu avant les travaux avec les propriétaires concernés pour les branchements en domaine privé.

5. Examen de divers devis.

Le Conseil Municipal examine divers devis :

- de Mézières Paysages pour des travaux sur le terrain de sports à l'école et la pose de poteaux d'angle route d'Hacqueville : 1.243,84€ TTC. Ces travaux seront à réaliser pendant les vacances scolaires si possible.

- de Mézières Paysages pour la contre pente au bassin de Flumesnil : 1.126,34 €.

- de Mézières Paysages pour la remise en état des trottoirs du bourg de Richeville : 904,18 € TTC.

- de l'entreprise SAUVAGE pour le revêtement de sols de la classe : 5.110,93 € TTC.

- de l'atelier de vitrail Prisme pour la réfection des vitraux et la pose de protections grillagées : 45.541,24€ TTC. Monsieur le Maire doit se renseigner sur la possibilité d'une subvention départementale et est chargé de déposer un dossier.

- d'illuminations services pour les illuminations de Noël ; ce dossier est mis en attente.

6. P.L.U.

Le Conseil Municipal décide de réunir la Commission de l'urbanisme pour faire le point avec M. DAUDET, bureau d'étude DESSEIN URBAIN.

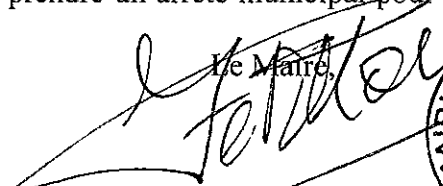
7. Cotisation minimum de la CFE (Contribution Foncière des entreprises).

Le Conseil Municipal décide de réduire la base minimum des assujettis à la CFE dont le montant des recettes ou du chiffre d'affaires est inférieur à 10.000 Euros au cours de la période de référence et fixe le pourcentage de réduction à 50%.

8. Questions diverses.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de prendre un arrêté municipal pour le déneigement des trottoirs à la charge des riverains.

Séance levée à 21h20. Affiché le 17.02.2012.


Le Maire,
